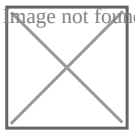

Creation d'entreprise

Par **RoseC**, le **10/07/2019** à **11:32**

Bonjour,

Actuellement contractuelle et a temps plein dans un hôpital, je souhaite ouvrir une Franchise.

Cepandant, la loi interdit au fonctionnaire et contractuelle de le faire si notre activité public est à temps plein.

J'ai pu voir qu'il est possible de contourner cette loi avec le principe de dirigeant de droit et dirigeant de fait mais ce principe est t'il spécifique à un statut juridique précis ou s'applique t-'il à tout les statuts possibles ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés